

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 14	43
Total des voix : 128		

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Christian GAUDEMARD : Allemagne en Provence ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Alin BURLE : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Léa MEILLEURAT : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Gérard LAGARDE : Riez ; Nathalie BACQUART : Rougon ; Jean-Marc BERARD : Sillans la cascade ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA et Marjorie VIORT.

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

9 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ ; Jean-Charles CEIL (La Garde) à Nicole MOULIN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

5 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX ; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-23-1° et L.332-23-2°

Considérant qu'en prévision notamment du renouvellement du dispositif Ecogardes et de la saison 2024 des services de parkings sur les sites du Point Sublime et du couloir Samson, il est nécessaire de renforcer les services de l'équipe du syndicat mixte pour la période estivale.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Le Président propose la création des postes pour besoin occasionnel ou saisonnier suivants :

... / ...

- Catégorie A : 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
 - 1 chef de secteur écogardes (secteur centre) saisonnier (6 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois)
 - 1 remplaçant sur 12 mois du gestionnaire des ressources humaines (en arrêt maladie)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
 - Ecogardes saisonniers :
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent les propositions du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile au recrutement de ces agents.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

